

Chapitre 1 : La structure de la phrase

Les opérations que nous allons voir dans cette partie, notamment celles qui concernent les syntagmes, sont une bonne méthodologie pour appréhender l'analyse grammaticale. Effectivement rien ne sert d'apprendre par cœur une grammaire si vous ne comprenez pas comment fonctionne la phrase *a priori*, car alors, malgré tous vos efforts, vos connaissances ne seraient que superficielles.

Aussi, s'il ne faut pas tout retenir dans cette partie, vous devez comprendre comment fonctionnent les tests donnés afin de pouvoir les réutiliser ensuite dans vos analyses, cela vous fera gagner un temps précieux.

Introduction : comment définir la phrase ?

Avant de commencer toute étude, il s'agit de définir la notion de *phrase*. La phrase est traditionnellement définie selon les critères donnés ci-dessous :

- **Critère graphique/prosodique** : A l'écrit, une phrase commence habituellement par une majuscule et se termine par une ponctuation forte (point, point d'interrogation, point d'exclamation). A l'oral, une phrase est identifiée par l'intonation ; c'est la chute du ton de la voix dans son ultime segment qui nous indique qu'une phrase se termine.
- **Critère grammatical** : Dubois & Lagane : « Les phrases sont des suites de mots ordonnés d'une certaine manière, qui entretiennent entre eux certaines relations, c'est-à-dire qui répondent à des règles de grammaire et qui ont un certain sens ».
- **Critère sémantique** : La phrase possède une unité sémantique (ou *unité de communication*), c'est-à-dire, un contenu transmis par le message (sens, signification...). La phrase doit donc « exprimer une idée par le langage en vue de renseigner, de communiquer un sentiment ou une volonté. » (Henri Bonnard)
- **Critère énonciatif** : A. Goose dans *le Bon usage* : « La phrase est l'unité de communication linguistique qui correspond à la suite phonique minimale par laquelle un locuteur adresse un message à un auditeur. »

Aucune des définitions proposées ci-dessus ne se suffit à elle-même pour définir ce qu'est intrinsèquement une *phrase*.

Nous reprendrons donc la distinction établie par la linguistique, à savoir la différence entre *phrase* et *énoncé* : l'*énoncé* est une production de locuteur dans un contexte particulier, pour un destinataire particulier et avec une fin particulière. C'est donc un objet concret qui équivaut, pourrait-on dire peu élégamment, à tout ce qui « sort de votre bouche lorsque vous vous exprimez », c'est pour cela qu'il faut distinguer les différents types d'énoncé donné ci-dessous.

Pour plus de simplicité cependant, nous utiliserons le terme de phrase pour définir ce dont nous parlons, et pour décrire la langue, dans la mesure où c'est la terminologie utilisée, en

règle générale, aux concours. Conservez tout de même la distinction entre les deux bien en mémoire.

I- Les différents types de phrases

a) La phrase énonciative, assertive ou déclarative

Elle sert à donner une information à un interlocuteur.

Ce type de phrase est le plus souvent à l'indicatif ou au conditionnel, et à l'écrit commence généralement par une majuscule et se termine par un point.

Son intonation est montante puis descendante sur le point.

Dans ce type de phrase, l'ordre linéaire est le plus généralement l'ordre suivant : sujet-verbe-objet et peut être négative ou positive selon qu'elle comprend, ou pas, un adverbe de négation.

b) La phrase interrogative

Elle sert à demander une information à un interlocuteur.

Lorsque l'interrogation est directe, ce type de propositions se caractérise par l'inversion du sujet et du verbe et par la présence d'un point d'interrogation (« ? ») :

1) *Veux-tu manger des pâtes ?*

Cependant l'interrogation directe peut aussi se marquer par d'autres moyens que l'inversion du sujet et du verbe :

➤ A l'écrit et à l'oral par l'ajout de « *est-ce que* » en début d'énoncé :

2) *Est-ce que tu veux manger des pâtes ?*

➤ A l'oral par une simple intonation montante :


Tu veux manger des pâtes (?)

Figure 1

On distingue généralement trois types d'interrogations :

1. L'interrogation disjonctive, qui énonce une alternative :

3) *Prendras-tu le métro **ou bien** est-ce que je dois venir te chercher ?*

2. L'interrogation rhétorique, qui n'appelle aucune réponse :

4) *Vas-tu te taire ?*

3. L'interrogation délibérative, lorsque l'on s'adresse à soi-même :

5) *Mais qu'est-ce que **je** vais bien pouvoir faire ?*

Voici maintenant les différents types de phrases interrogatives :

i. Interrogation directe vs interrogation indirecte

Une interrogation directe, par nature, est une question posée directement à l'interlocuteur du type des exemples 1) et 2) ci-dessus.

A *contrario* l'interrogation indirecte est une question introduite par un verbe dit interrogatif :

PARTIE N°1 : RUDIMENTS DE GRAMMAIREChapitre 1 : *La structure de la phrase*

6) *Je te demande si tu viendras / je me demande quand il arrivera...*

ii. Interrogation globale vs interrogation partielle

L'interrogation globale exige une réponse par *oui* ou par *non*, en n'offrant pas d'autres alternatives que ces deux adverbes :

7) *Viendras-tu ? – oui / non*

L'interrogation partielle, par contre, interdit une réponse par *oui* ou par *non* puisqu'elle porte sur un élément inconnu du locuteur :

8) *Quand viendras-tu ? -*oui/non mais – demain/aujourd'hui...ici, l'élément inconnu du locuteur est bien évidemment le moment où son interlocuteur viendra*

c) La phrase exclamative ou interjective

Elle donne une information à laquelle elle ajoute une nuance affective. Le locuteur donne par son biais une indication sur son ressenti. A l'écrit, elle se marque d'ordinaire par un point d'exclamation (« ! ») :

9) *J'en ai assez !*

d) La phrase injonctive ou impérative

Elle est employée lorsque le locuteur interdit ou ordonne quelque chose à un interlocuteur. L'impératif est le temps de prédilection pour ce type de propositions, cependant, à l'oral, l'intonation peut aisément prendre le relai :

10) *Donne-moi ton livre ! Ne fais pas ça !...*

e) La phrase averbale

C'est une proposition qui ne contient pas de verbe conjugué :

11) *A père avare fils prodigue*

f) La négation en français

La plupart du temps elle se marque par l'adjonction d'un adverbe dans la proposition, mais elle peut aussi utiliser d'autres marques par exemple la préposition *sans*, la conjonction *sans que*, la conjonction de coordination *ni...ni*, les mots phrases tels que *non* ou *nenni*, l'adjonction de préfixes comme *a-* ou *in-*, ou encore s'exprime par voie sémantique par le biais de verbes comme *refuser* (vs *accepter*)... La négation est donc un phénomène très vaste, dont nous allons voir quelques réalisations, à commencer par sa portée.

i. La portée de la négation❖ La négation totale vs la négation partielle

La négation totale porte sur l'intégralité de la proposition et se réalise par le biais de l'adverbe *ne...pas/point* qui encadre le verbe de la proposition :

12) *Marie ne mange pas/point.*

La négation partielle, à l'inverse, ne porte que sur un élément, un syntagme de la proposition. Elle s'exprime au moyen d'adverbes de négation, ou de pronoms négatifs, généralement associés à *ne*, précisant l'objet de la négation :

13) *Elle ne vient jamais nous voir / Elle n'a rien compris / Personne n'est venu / nul ne me*

PARTIE N°1 : RUDIMENTS DE GRAMMAIRE

Chapitre 1 : La structure de la phrase

comprend...

La négation partielle peut porter sur un complément circonstanciel de lieu ou de temps par le biais de l'adjonction, au complément circonstanciel, d'un adverbe ou d'une locution adverbiale de négation ou par le biais d'un syntagme prépositionnel de sens négatif :

14) A **aucun** moment elle **ne** nous dit bonjour / on **ne** rencontre personne **nulle** part

Les termes pouvant marquer une négation partielle sont les suivants :

Adverbes :	Pronoms et déterminants indéfinis :
<i>Jamais, nulle part</i>	Pronoms : <i>personne, nul, rien</i> Déterminants indéfinis : <i>aucun, nul</i>

Tableau 1 : Éléments marquant la négation partielle

❖ La négation exceptive ou restrictive

La négation exceptive, dite aussi négation restrictive, n'est pas véritablement une négation mais plutôt une restriction – au sens strict du terme – en ce qu'elle exclut de son champ tout ce qui n'est pas exprimé après elle. Elle se réalise au moyen de la locution *ne...que* qui équivaut sémantiquement aux adverbes *seulement, uniquement* avec lesquelles elle commute :

15) Marc **ne** mange **que** des pâtes = elle est restrictive en ce qu'elle exclut littéralement de son champ tout autre chose que des pâtes. La commutation par *seulement* ou *uniquement* est possible ce qui donnerait : *Marc mange **seulement/uniquement** des pâtes.*

Sa réalisation se fait par la position de *ne* devant le verbe et *que* se place devant l'élément à restreindre.

Si l'on ajoute un terme négatif à la séquence *ne...que* restrictive, alors on annule la restriction :

16) Marc **ne** mange **pas que** des pâtes = *Marc mange aussi autre chose* = la restriction est annulée par la présence de l'adverbe *pas* qui porte sur la restriction *que*.

ii. Le **ne** explétif

C'est un *ne* qui n'a pas de valeur négative à proprement parler, puisque la proposition à laquelle il est adjoint conserve son sens positif. Son emploi est toujours facultatif et indique une recherche stylistique.

Il s'emploie dans certaines propositions subordonnées :

17) *Il est plus fort que je **ne** croyais*

Mais il est interdit devant un infinitif :

18) **Je crains de **ne** venir*

II- Qu'est-ce qu'un mot ?

Donner une définition du mot n'est pas une chose aisée. Aussi les linguistes qui travaillent en morphologie, pour dépasser les distinctions sémantiques existant entre les différents auteurs ont défini une unité minimal de sens – la plus petite unité de sens de la langue : les *morphèmes*. Les morphèmes sont des affixes (suffixe ou préfixes) lexicaux qui permettent de

PARTIE N°1 : RUDIMENTS DE GRAMMAIREChapitre 1 : *La structure de la phrase*

construire les mots de la langue. Ils sont de deux sortes : les morphèmes dérivationnels et flexionnels.

1. Les morphèmes dérivationnels sont les suffixes et préfixes que l'on ajoute à un terme pour changer son sens (par exemple le mot *fleuriste* est constitué de la racine lexicale *fleur* à laquelle on a ajouté le suffixe *-iste* pour indiquer la <personne qui vend des fleurs>) ou sa catégorie syntaxique (par exemple le mot *constitutionnel* est constitué de la racine nominale *constitution* à laquelle on a ajouté le suffixe *-el* qui le transforme en adjectif) ;
2. Les morphèmes flexionnels sont les suffixes qui permettent d'intégrer le mot dans une proposition, c'est-à-dire ce sont les marques du pluriel (*-s*), du féminin (*-e*), et toutes les terminaisons verbales (les conjugaisons).

Les morphèmes sont donc porteurs de sens et sont ajoutés à une racine lexicale pour construire les mots de la langue. Pour les reconnaître, il suffit de pouvoir les faire commuter par d'autres morphèmes sur l'axe paradigmatique :

Fleur	+ iste
	+ s = l'opération de commutation mer permet ici d'affirmer que <i>-iste</i> est bien un morphème dans fleuriste.

Les indications données ici seront particulièrement utiles à ceux d'entre vous qui présentent Strasbourg. Pour les autres, ces indications leur serviront à pouvoir répondre à tout type de question, concernant l'étymologie d'un terme par exemple, ou encore le sémantisme d'un mot, etc.